Tu es élève du 1er degré, tu n’as jusqu’au 30 septembre pour changer librement d’école secondaire !

En tant qu’élève inscrit pour la première fois en 1ère commune ou en 1ère différenciée, tu as la possibilité de changer d’établissement scolaire sans conditions jusqu’au 30 septembre 2025 uniquement.

Si tu désires faire un changement à partir du 1er octobre, tu devras obligatoirement obtenir une autorisation via un

formulaire.

Attention : Si ce n’est **pas ta 1ère inscription** dans le 1er degré, tu ne pourras plus changer librement, même avant le 30 septembre. Tu devras toujours demander une autorisation.

Il y a cependant **quelques exceptions,** en cours d’année, pour des élèves provenant de l’étranger ou d’une école privée non subventionnée ou encore de l’enseignement à domicile, etc. Dans ces cas, un délai de 30 jours est donné à partir du premier jour de présence.

Comment faire la demande ?

La demande doit être introduite , auprès de la direction de l’établissement dans lequel il est inscrit, à l’aide d’un formulaire en un exemplaire (repris dans la circulaire Circulaire 9566 – pages 692 à 697) par les parents de l’élève ou la personne investie de son autorité parentale, ou par l’élève majeur. Des justificatifs ou tout autre document utile sont nécessaires.

Quels sont les cas spécifiques pour lesquels le changement doit être autorisé ?

Le changement de domicile ;

La séparation des parents entraînant un changement du lieu de l’hébergement de l’élève ;

Le changement répondant à une mesure de placement ;

Le passage de l’élève d’un régime externat vers un régime internat et vice versa ;

La suppression du restaurant ou de la cantine scolaire, d’un service de transport, ou des garderies ;

Un accueil dans un autre famille ou dans un centre ;

L’impossibilité pour la personne qui assure seule l’hébergement de l’élève de le maintenir dû à une acceptation ou une perte d’emploi ;

L’exclusion définitive de l’élève.

Quels sont les cas spécifiques pour lesquels le changement peut être autorisé ?

Pour des raisons liées à la force majeure ou à l’absolue nécessité (par ex : difficultés psychologiques ou pédagogiques).

Source : Circulaire 9566 (pages 247 à 254 & annexes 1A à 1A pages 692 à 697)

Des outils en ligne pour prendre sa santé en main !

Se repérer parmi les plateformes en ligne autour de la santé, retrouver une information, trouver un spécialiste, fixer un rendez-vous, éviter les fausses infos…

C’est ce que propose **Infor Jeunes** grâce à ces ateliers **gratuits** et **accessibles** à toutes et tous, proposés en partenariat avec la Maison Médicale du Noyer ! Ils se donnent en petits groupes afin de proposer un **accompagnement optimal** des participant.e.s.

Quand ?

Les 15, 16, 22 et 23 septembre 2025 de 14h à 16h30
Les 16, 17, 23 et 24 septembre de 10h30 à 13h

Avec quel matériel ?

Les participant.e.s sont invité.e.s à amener leur matériel (ordinateur portable, smartphone ou tablette), des ordinateurs seront mis à disposition de celles et ceux qui ne disposent pas de leur propre PC.

Où ?

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek (à proximité de la place Dailly)

Comment s’inscrire ?

Vous souhaitez **plus d’infos** ? N’hésitez pas à reprendre contact avec nous au 02/733.11.93 (de 13h à 17h du lundi au mercredi) ou par mail à inforjeunes@jeminforme.be

Sur demande, nous pouvons également organiser d’autres séances pour des groupes déjà constitués (min. 4 personnes).

Le Revenge porn

Tout savoir sur le Revenge porn : qu’est-ce c’est, conséquences, la Loi, que faire pour se protéger, tu es

témoin, tu es victime…

Fini les smartphones à l’école !

Tu as l’habitude de sortir ton téléphone pendant la récré, à midi ou même entre deux cours ? Attention, dès le 25 août 2025, ce ne sera plus possible dans toutes les écoles en

Wallonie et à Bruxelles !

Un nouveau décret impose l'interdiction d'utiliser son smartphone (et autres appareils connectés) dans l'enceinte de l'école *pour un usage personnel*. Cela veut dire que les téléphones, tablettes, montres connectées, etc., ne pourront plus être utilisés pendant les cours, les récrés, ou même lors des sorties scolaires.

Qu'est-ce qui est autorisé (ou pas) ?

Tu peux garder ton smartphone sur toi, mais il devra rester éteint ou en mode silencieux. Il pourra aussi être rangé dans un endroit prévu par l'école.

Par contre, tu ne pourras plus l'utiliser pour chatter, scroller, ou regarder des vidéos pendant la journée scolaire. Même pendant les pauses, l'interdiction reste valable.

Chaque école pourra préciser les règles dans son règlement d'ordre intérieur : comment ranger le téléphone, quelles sanctions, etc. Ces infos seront à jour pour la rentrée, donc si tu veux savoir exactement ce qui change pour toi, n'hésite pas à te renseigner auprès de ton école.

Des exceptions quand même !

Certaines utilisations restent possibles :

- Si ton prof te demande d'utiliser un smartphone ou une tablette pour un exercice, c'est autorisé.

- Si tu as un handicap ou un besoin médical spécifique, tu peux continuer à utiliser ton équipement.

Pourquoi cette décision ?

L’objectif de cette mesure est d’améliorer la concentration et les apprentissages, réduire les risques de cyberharcèlement et encourager un meilleur climat scolaire.

15e Brocante des Voisins : les inscriptions commencent le 1er août 2025 (complet !)

(COMPLET : il n’y a plus de places !)

La prochaine « *Brocante des Voisins* » aura lieu le dimanche 21 septembre 2025, de 9h à 18h sur la place Dailly à Schaerbeek.

Cet événement, organisé par Infor Jeunes, animera à nouveau la Place Dailly lors de la « *Journée sans voiture* » .

Chaque année, la Brocante des Voisins est un succès, avec près de 200 emplacements et des centaines de visiteurs s'y promenant, tout en chinant dans une ambiance locale et solidaire.

Cette brocante festive de quartier (non commerciale) est animée par différentes activités proposées par des services et habitants des proximités (concerts, ateliers, animations, stands associatifs, etc.).

Pour rappel, puisqu'il s'agit de la *Journée sans voiture*, l'utilisation d'une voiture est interdite entre 9h30 et 19h.

Localisation de la Brocante

Place Dailly autour de la fontaine et côté Chazal, avenue Félix Marchal et place Scutenaire.

Qui peut y participer ?

Les emplacements sont initialement à destination des habitants des quartiers environnants, aux services et initiatives locales qui présentent leur travail.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font uniquement sur place à Infor Jeunes aux dates suivantes : du **vendredi 1er août au vendredi 19 septembre 2025** de 13h à 18h.

Les emplacements sont de 6m². Vous avez la possibilité de réserver **deux emplacements maximum par personne**.

Une participation aux frais de **12 €** par emplacement est

demandée.

INFOR JEUNES asbl
Chaussée de Louvain, 339 – 1030 Schaerbeek
Tél. : 02/733.11.93
inforjeunes@jeminforme.be
https://www.jeminforme.be

Programme des animations

Place Dailly

Maison médicale Le Noyer

9h à 18h : Animation sur le consentement & concours
9h à 18h : Atelier cuisine participatif & vente de loempias
9h à 18h : Atelier couture & vente des créations

Comité Village/Het dorp & MICV

11h30 et 13h30 : Concert « Oulad Cheick Mohand »
14h30 et 16h : Concert « Neroli »

Infor Jeunes

10h à 17h : Animations « Roue de la fortune »
9h à 18h : Espace « Artisans »

Police

9h à 18h : Stand info & Prévention

Place Scutenaire

Théâtre de la Balsamine

9h à 18h : 6 artistes invités
11h à 18h : Stand billetterie de la saison & PassBalsa
15h à 16h / 17h à 18h : Visite du théâtre

Maison Dailly

9h à 18h : Jeux en bois pour enfants
9h à 18h : Bricolage pour jeunes
13h30 à 14h30 : Initiation de Qi gong
Tournoi passe-trappe

Amnesty International

9h à 18h : Action sur la liberté d'expression
9h à 18h : Quizz

Comité Village/Het dorp & MICV

10h à 18h : Mur d'escalade

Infor Jeunes

10h à 17h : Info Fracture numérique & Discriminations

Vidéo de la Brocante des Voisins

INFOR JEUNES organise cette journée en partenariat avec : la MAISON DAILLY, la MAISON MÉDICALE LE NOYER, la MAISON INTERCITOYENNE DU VIVRE ENSEMBLE, le COMITÉ VILLAGE/HET DORP, le THÉÂTRE DE LA BALSAMINE et AMNESTY INTERNATIONAL.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES